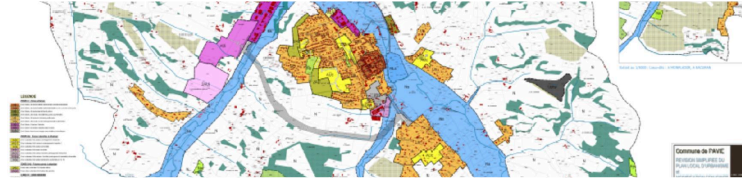


Le Conseil Municipal de Pavie valide le nouveau PLU



Le Conseil Municipal de Pavie valide le nouveau PLU

Ce mercredi 20 décembre en soirée s'est tenue la réunion du Conseil Municipal sous la présidence du maire, Jean Gaillard. Les dix délibérations qui étaient à l'ordre du jour ont été adoptées à l'unanimité.

Parmi celles-ci la révision générale du PLU et son approbation définitive a occupé l'essentiel de la séance. L'ancien datait du 8 avril 2005. « Ce soir, espère Jean Gaillard, que nous en sommes à l'ultime étape ». Et pour cause, la mise en œuvre du projet date d'octobre 2013 et aura donc demandé quatre années de préparation. C'est Jean-Michel Blay, adjoint au maire et vice-président de l'urbanisme, environnement et cadre de vie, avec l'appui de diapositives qui a détaillé l'historique de ces quatre années qui ont abouti à la mise en place du nouveau PLU. L'énorme travail qui a été réalisé pour affiner au mieux les différents zonages et le règlement a permis sa validation par la DDT (Direction départementale des territoires) en date du 6 décembre 2017. Dans la foulée, le Conseil Municipal lui aussi a approuvé à l'unanimité le nouveau PLU.

Parmi les autres délibérations à noter la présentation par Marc Autié du projet de réhabilitation de la salle dite « des crêpes » dont le coût global s'élèverait environ à 55 000 euros TTC. « Il est important de se doter d'une grande cuisine afin d'assurer dans de bonnes conditions sanitaires et de sécurité les grands repas », analyse Jean Gaillard.

Janine Boubée, adjointe aux affaires scolaires, demande une révision du règlement des réservations des repas à la cantine scolaire. « Il est toujours souhaitable d'avertir 48 heures à l'avance, rappelle-t-elle, que le ou les repas ne seront pas pris par l'élève mais en cas d'une absence liée à un problème de santé il faudra avertir la mairie avant 9 h 30, il ne sera plus demandé de certificat médical comme c'est le cas aujourd'hui ».